

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

Le Maire ouvre la séance à 19h30. Deux membres sont absents, excusés : Christophe MOUQUET et Félix VANDER BRIGGHE.  
Un membre est absent : Laurent AUVRAY  
Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Bruno RENIER est désigné comme secrétaire de séance.

**1. Nomination coordonnateur de recensement (Délibération 26/2023)**

Les habitants de la Commune vont être recensés en 2024, il faut pour cela désigné un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

M. Renier est volontaire pour le faire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**2. Cession bail SARL Charpentes Seinoises – RD Charpentes. (Délibération 27/2023)**

Suite à l'arrêt d'activité de M. Dufour et de M. Joly, le Conseil Municipal accepte de céder le bail à la société RD Charpentes à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour un montant de 964€ de loyer mensuel révisable à la date anniversaire du bail sur l'Indice national du coût de la construction.

**3. Location chasse communale. (Délibération 28/2023)**

A compter de la saison 2023/2024, le Conseil Municipal avait décidé lors de sa réunion du 17 mars 2023 de louer les chasses communales à une association de chasseurs résidents Beaussault.

Cette association a été créée.

Le Conseil Municipal décide de louer au même prix qu'aux locataires sortants c'est-à-dire 3600€ l'année répartis entre la commune (1940€) et le CCAS (1660€).

Ce loyer sera actualisé chaque année compte tenu de la variation de l'indice des fermages. L'indice de référence sera celui en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

**4. Projet 2024 SDE76. (Délibération 29/2023)**

Le Conseil Municipal souhaite renouveler sa demande d'ajouter quelques candélabres Impasse des Cornets comme demandé en 2022 pour les projets 2023.

**5. Système d'alerte à la population (Délibération 30/2023)**

Suite à la dernière réunion où le Conseil Municipal souhaitait demander de plus amples information avant de se prononcer vu la différence de tarif des devis reçus, il est expliqué que les deux systèmes ont une base de données sur inscription volontaires des habitants. Le Conseil en discute et décide de retenir la société Panneau Pocket pour 3ans + un semestre offert pour 390€.

**6. Cours de peinture (Délibération 31/2023)**

Des habitants de la commune ont demandés si la commune pouvait leur prêter un local pour donner des cours de peinture. Le Conseil Municipal accepte leur demande et leur mets à disposition le local de la garderie uniquement le mercredi et les vacances scolaires. Une convention d'occupation du local à titre gratuit sera mise en place.

**7. Questions diverses donnant lieu à délibération**

. Travaux enduit mur de la Chapelle de Grattenois : Après étude des deux devis reçus (SD Maçonnerie et Serge Decampeaux), le Conseil Municipal retient le devis de SD Maçonnerie pour un montant de 2236€ HT. (Délibération 32/2023)

**8. Questions diverses**

. Un COPIL du Projet Eolien de Bernimont a eu lieu cet après-midi à Nesle-Hodeng mais au vue des tensions à chaque COPIL, les réunions n'ont pas beaucoup d'intérêts et ne sont pas constructives.

Monsieur le Maire informe que comme convenu précédemment un cahier de doléances est toujours à disposition en Mairie.

La Commune de Nesle-Hodeng a pris une délibération contre le projet depuis l'installation du nouveau conseil, le COPIL n'a donc pu lieu d'être avec Nesle-Hodeng.

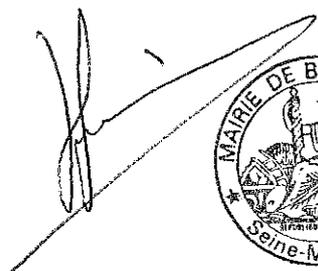
- . Habitant de Saint-Jouarre côté Nesle-Hodeng : Il faut recontacter Mme le Maire de Nesle-Hodeng pour refaire le chemin d'accès en partenariat avec leur service technique et faire une plate-forme pour les poubelles.
- . Un conseiller fait remarquer que les accotements des routes départementales n'ont pas été faits dans les centres : la DR a déjà été contacté à ce sujet.
- . Un conseiller demande à ce que certains fossés soient de nouveau curés Rue de la Croix Colos car lorsqu'il pleut l'eau reste sur la route. Une saigné sera également faite Rue de Bernimont au stop de la RD135 suite aux travaux fait à cet endroit les saignées ont été rebouchées.
- . Pour faire suite à différentes remarques, Il est rappelé les heures de tonte de haie et pelouse :
  - Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
  - Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
  - Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 21h00

PV arrêté à la séance du 19 septembre 2023

Le Maire,

Laurent FOURNIER



Le secrétaire de séance,

Bruno RENIER

